



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 5/2011-2012**

du 26 nov. 2011 au 6 janvier 2012

Renens, le 6 janvier 2011

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Fonds communal du développement durable - Bilan 2011 et modifications pour 2012

Pour rappel, comme prévu dans le préavis 63-2008 "Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable", une taxe de 0,1 centime par kilowatt/heure est prélevée depuis bientôt trois ans sur l'ensemble des factures de consommation d'électricité et alimente ce fonds, destiné à financer des actions en faveur du développement durable. Des directives et des conditions d'octroi, ainsi qu'un règlement d'application ont été adoptés par la Municipalité le 19 septembre 2009.

En 2011, les actions suivantes ont été subventionnées par le fonds communal :

En lien direct avec la population, il s'agit :

de 35 vélos électriques, 4 installations de capteurs solaires thermiques, 1 installation photovoltaïque, 7 bilans énergétiques de bâtiments, 9 accessoires vélos, 1 abonnement d'essai à Mobility. Par ailleurs, 10 kits cyclistes ont été vendus à un prix réduit.

Par l'intermédiaire de la commune il s'agit :

de supports à vélos, la promotion du Chemin des sens, les frais d'édition du dépliant relatif aux subventions, 1 véhicule communal à gaz (subvention Fr. 750.-), 10 cours de formation pour les concierges des bâtiments communaux, le chauffage à bois du cimetière, la location de 1 m² de panneaux photovoltaïques à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (subvention Fr. 57.60, voir site www.moncarresolaire.ch).

Et enfin, il a été attribué Fr. 200.- aux deux lauréats du prix du développement durable, soit deux écolières d'une classe de 9^{ème} année du Collège de la Planta pour l'organisation d'une journée de nettoyage du bois du Caudray et à UniPoly (association représentant les

étudiants de l'Université de Lausanne et de l'EPFL pour un développement durable) pour le nettoyage de la Mèbre et du ruisseau des Baumettes.

Le montant de ces dépenses est d'environ Fr. 56'000.- (décompte 2011 définitif pas encore établi).

Modifications des subventions, du nouveau pour 2012 !

Vu le solde prévisible du fonds pour 2011 estimé à Fr. 66'674.72, la Municipalité a décidé de modifier les conditions de subventionnement pour 2012, comme suit :

- Augmentation du nombre de vélos électriques subventionnés de quarante à soixante par année
- Augmentation du plafond pour l'ensemble des subventions des bilans énergétiques de Fr. 10'000.- à Fr. 30'000.-
- Augmentation du nombre de formations pour les concierges des bâtiments communaux subventionnées de dix à vingt. La dénomination du cours est adaptée : formation portant également sur les bonnes pratiques environnementales
- Nouveau : Subventionnement de l'isolation des bâtiments et du remplacement des fenêtres lorsque ces travaux font suite à un bilan énergétique (CECB). Il sera subventionné pour 10% du coût des travaux mais avec un maximum de Fr. 5'000.- par objet. Le montant global maximum est fixé à Fr. 50'000.-.

L'ensemble des autres subventions, dont notamment celles pour les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, les batteries pour vélos électriques, les kits cyclistes, les accessoires pour vélos, l'abonnement Mobility et pour les plans de mobilité d'entreprises, sont reconduites sans modification pour 2012.

Flyer d'information:

http://www.renens.ch/dev/autorites/Municipalite/Devlop_Durable/Fonds_Communal/Depliant_Subventions_communaales.pdf

Directives et conditions pour l'octroi des aides financières communales:

http://www.renens.ch/dev/autorites/Municipalite/Devlop_Durable/Fonds_Communal/conditions.pdf

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- d'accepter de renouveler les seize abonnements CFF, sous forme de **cartes journalières "Commune"** et de maintenir leur prix de vente aux habitants de Renens et Crissier à Fr. 39.-, malgré l'augmentation du prix de l'abonnement de 8.8% de la part de l'Union des transports publics dès décembre 2011. Pour rappel au 1^{er} janvier de l'année dernière, l'abonnement avait déjà subi une hausse de 15%, qui avait été reportée sur le prix au public des cartes journalières "Commune", qui sont passées de Fr. 35.- à Fr. 39.- en 2011. Mais s'agissant d'une deuxième hausse à une année d'intervalle, la Municipalité a décidé cette année en accord avec la Commune de Crissier de prendre en charge la différence et conserver leur prix de vente à Fr. 39.-. Le déficit prévisible devra être réparti entre les 2 communes. Les 4 abonnements au porteur de la CGN seront eux vendus aux mêmes conditions qu'en 2011, soit à Fr. 15.-. Concernant les abonnements CFF, la Municipalité s'est manifestée auprès des CFF en 2010 et 2011 pour faire part de sa désapprobation relative aux augmentations jugées injustifiées et excessives ;

- en réponse à la liste de revendications déposées auprès de la Direction de la sécurité sociale en avril 2011 par des **accueillantes en milieu familial** (AMF), de fixer la rémunération des AMF lors de formations à Fr. 30.- par soirée/séance à partir du 1^{er} janvier 2012. En effet, les AMF sont amenées à suivre non seulement une formation initiale de plusieurs soirées organisées par le Canton mais également des formations continues représentant trois à quatre rencontres par année et par accueillante, qui n'étaient jusqu'à présent pas rémunérées.

La Direction de la sécurité sociale a rencontré en novembre passé une délégation des accueillantes qui a été informée de l'ensemble de ces points. A cette occasion, il a été décidé de mener un groupe de travail avec une représentation des AMF pour revoir la convention liant les parents dans la perspective de mieux définir les droits et devoirs des parents et des accueillantes. L'objectif est d'avoir une convention remaniée pour la rentrée d'août 2012 ;

- d'accorder un **don de Noël** à une vingtaine d'habitant(e)s de Renens de condition modeste, bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et AI ;
- d'accepter la mise à disposition de la salle polyvalente de la Vaudaire sur le site du Léman le vendredi 20 janvier pour le spectacle "**Un fou noir au pays des blancs**", un one-man show présenté dans toute la francophonie, avec 11 dates en Suisse romande ;
- d'approuver la version finale des textes constitutifs de **CADOUEST SA** (chauffage à distance sur les communes de Renens et Prilly), à savoir les statuts, le règlement d'organisation et la convention d'actionnaires, ainsi que de prendre acte du projet de contrat de fourniture de chaleur à distance; et de déléguer Mme Tinetta Maystre, Municipale de la Direction Urbanisme et Travaux, et M. Jean-François Clément, Municipal de la Direction Finances et Cultes, en tant que membres du Conseil d'administration. Les différents documents ont été signés par les membres des Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens le 12 décembre 2011 ;
- de valider la **création de onze nouvelles places de stationnement** voiture et trois pour deux roues sur le chemin du Chêne au droit du numéro 8, ayant pour effet un rétrécissement de la chaussée dans le but d'abaisser les vitesses des véhicules. Ces nouvelles cases de stationnement seront soumises au même régime que les places existantes qui sont des cases blanches, durée de stationnement à 3 heures et zone macaron "B".

La Municipalité a pris acte :

- de l'adhésion de la Bibliothèque du Léman à l'**Association BiblioVaud**. Réunissant les bibliothèques vaudoises de lecture publique, BiblioVaud est une association à but non lucratif née en janvier 2011 à l'initiative de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. A l'origine de ce projet figure le constat d'une grande disparité de moyens entre les différentes institutions. Grâce à BiblioVaud, les bibliothèques vaudoises de lecture publique pourront renforcer leur coopération aussi bien pour favoriser le partage et la mutualisation des connaissances et des ressources entre professionnels afin de mieux servir leurs clients, que pour mener des actions visant à renforcer leur visibilité dans le grand public. A cet effet, La Bibliothèque du Léman organisera une manifestation le vendredi 3 février 2012 de 15h à 18h avec un "Arbre à devinettes" et un concours .

La Municipalité informe que

- suite au refus le 21 octobre dernier d'octroyer à la société Alcatel-Lucent, pour le compte d'Orange Communications SA, le permis de construire relatif à la construction d'une **antenne de téléphonie mobile** à la place de la Gare 10C, celle-ci a fait recours auprès du Tribunal cantonal. La Municipalité a décidé de maintenir sa position (selon motifs exposés dans le Communiqué du 21 octobre 2011) et déposera la réponse au recours et le dossier complet d'enquête au Tribunal cantonal ;
- dès le début de cette année, de nouvelles barrières automatisées d'accès à la **déchèterie de Malley** ont été mises en place. L'utilisateur présente dorénavant sa carte devant un scanner commandant l'ouverture de la barrière. S'il ne possède pas de carte, un bouton d'appel est à disposition et permet à l'employé d'ouvrir la barrière et de procéder à l'enregistrement manuel de son passage. Ce nouveau dispositif devrait notamment permettre aux responsables du tri de consacrer davantage de temps à prodiguer des conseils en matière de tri.

LA MUNICIPALITÉ